



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE L'AUBE**

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**n°24 du 17 avril 2019**

# SOMMAIRE

## **DDFiP.....3**

*DDFiP 10 2019105-0014 – Arrêté du 15 avril 2019 du responsable de la trésorerie de Troyes agglomération portant délégation de signature accordée à ses agents.....3*

## **PRÉFECTURE DE L’AUBE.....5**

**Service de la Coordination Interministérielle et de l’Appui Territorial – Pôle de la Coordination Interministérielle et de la Concertation Publique.....5**

*SCIAT-PCICP2019107-0001 – Arrêté préfectoral du 17 avril 2019 organisant la suppléance des fonctions préfectorales le jeudi 18 avril 2019.....5*

## **SOUS-PRÉFECTURE DE NOGENT SUR SEINE.....7**

*SPNGT-2019107-0001 – Arrêté préfectoral du 17 avril 2019 portant modification de la composition de la Commission locale des Transports Publics Particuliers de Personnes.....7*

# DDFiP

*DDFiP 10 2019105-0014 – Arrêté du 15 avril 2019 du responsable de la trésorerie de Troyes agglomération portant délégation de signature accordée à ses agents.*



DDFiP 10 2019105-0014

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES / TRÉSORERIE DE TROYES AGGLOMERATION  
143 AVENUE PIERRE BROSSETTE BP 70279 10006 TROYES

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE TROYES AGGLOMERATION

Le comptable intérimaire, responsable de la trésorerie de TROYES AGGLOMERATION

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à **Mme Anne-Sophie LAVOCAT, Mme Viviane KLEIN**, inspectrices des finances publiques, adjointes au comptable de la trésorerie de TROYES AGGLOMERATION, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, sans seuil de durée ou de montant ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer (créances secteur public local):

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
PHEULPIN Olivier	Contrôleur	12 mois et 3 000 €
VERGER Sylvie	Contrôleur	12 mois et 3 000 €
VOISIN Stéphane	Contrôleur	12 mois et 3 000 €
DEON Jérôme	Agent administratif	12 mois et 3 000 €
		12 mois et 3000 €
EL BOUTAHIRI Samira	Agent administratif	
LE GALL Mandy	Agent administratif	12 mois et 3 000 €
LINAT Emeric	Agent administratif	12 mois et 3 000 €

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer (amendes et condamnations) :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement des amendes et condamnations pécuniaires, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites issus de l'application AMD et non modifiés et les déclarations de créances en procédures collectives, dans les limites de montant indiqué dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
VAILLANT Jean-Marc	Contrôleur	12 mois et 12 000 €
ALIOUCHE Mourad	Agent administratif	12 mois et 3 000 €
EONGA-PITOU Angélique	Agent administratif	12 mois et 3 000€
REBBALI Anaïs	Agent administratif	12 mois et 3 000 €

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aube.

A Troyes, le 15/04/2019.

Le comptable interimaire,

Véronique GONTIER

Inspectrice Principale des Finances Publiques



# PRÉFECTURE DE L'AUBE

## Service de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial – Pôle de la Coordination Interministérielle et de la Concertation Publique

*SCIAT-PCICP2019107-0001 – Arrêté préfectoral du 17 avril 2019 organisant la suppléance des fonctions préfectorales le jeudi 18 avril 2019.*



PRÉFET DE L'AUBE

SERVICE DE LA COORDINATION  
INTERMINISTÉRIELLE ET DE L'APPUI  
TERRITORIAL

Pôle de coordination interministérielle  
et de concertation publique

Arrêté n° SCIAT-PCICP2019107-0001

Arrêté organisant la suppléance  
des fonctions préfectorales  
le jeudi 18 avril 2019

**LE PRÉFET**

**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

VU le décret du 14 décembre 2015 nommant madame Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine ;

VU le décret du 12 juillet 2017 nommant madame Sylvie CENDRE secrétaire générale de la préfecture de l'Aube ;

VU le décret du 9 août 2017 nommant monsieur Thierry MOSIMANN préfet de l'Aube ;

Considérant que monsieur Thierry MOSIMANN, préfet de l'Aube, et madame Sylvie CENDRE, secrétaire générale de la préfecture de l'Aube, seront absents du département le jeudi 18 avril 2019 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aube ;

## ARRÊTÉ

**ARTICLE 1 :** Madame Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE, sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, est chargée d'assurer la suppléance des fonctions préfectorales le jeudi 18 avril 2019.

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée à ce titre à madame Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE, sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le préfet de l'Aube et madame la sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

TROYES, le

17 AVR. 2019

Le Préfet,



Thierry MOSIMANN

# SOUS-PRÉFECTURE DE NOGENT SUR SEINE

SPNGT-2019107-0001 – Arrêté préfectoral du 17 avril 2019 portant modification de la composition de la Commission locale des Transports Publics Particuliers de Personnes.



**PRÉFET DE L'AUBE**

SOUS-PRÉFECTURE  
DE NOGENT-SUR-SEINE

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION

Nogent-sur-Seine, le 17 AVR. 2019

ARRETE n° SPNGT - 2019107 - 0001  
portant modification de la composition de la  
Commission locale des Transports Publics  
Particuliers de Personnes

**LE PRÉFET DE L'AUBE**

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code des transports, et notamment les articles D. 3120-21 et suivants ;

VU le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des Transports Publics Particuliers de Personnes (T3P), du Comité national des T3P et des Commissions locales des T3P ;

VU le décret n° 2017-483 du 6 avril 2017 relatif aux activités des T3P, et actualisant diverses dispositions du Code des transports ;

VU l'arrêté préfectoral n° SPNGT-2017293-0001 du 20 octobre 2017 portant création de la Commission locale T3P pour une période de trois ans ;

VU l'arrêté préfectoral n° SATCPP-BCI-2017247-0031 du 04 septembre 2017 portant délégation de signature à Madame Catherine LABUSSIÈRE, Sous-Préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° SPNGT-2017293-0001 du 20 octobre 2017, portant création de la Commission locale T3P, est modifié comme suit :

Les membres composant la Commission locale des Transports Publics Particuliers de Personnes (T3P) sont les suivants :

### ① **Représentants de l'administration :**

- a) Monsieur le Préfet ou son représentant, en qualité de Président de la commission,
- b) Madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique, ou son représentant,
- c) Monsieur le Commandant du Groupement départemental de Gendarmerie, ou son représentant.
- d) Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, ou son représentant,
- e) Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, ou son représentant.

② **Représentants des organisations professionnelles :**

- a) Groupement Autonome des Taxis de l'Aube :  
\* titulaire : Monsieur Bernard BERTHOLLE, exploitant taxis à Arcis-sur-Aube,  
\* suppléant : Monsieur Sébastien SENEZ, exploitant taxis à Vendevre-sur-Barse,
- b) Fédération des Taxis de Champagne :  
\* titulaire : Monsieur Laurent GOGUILLON, exploitant taxis à Dienville,  
\* suppléant : Monsieur Alain FAOU, exploitant taxis à Saint-Julien-les-Villas,
- c) Fédération des Taxis Indépendants de l'Aube (F.T.I. 10 / 05 rue Gilbert Médéric 10300 SAINTE-SAVINE),  
\* titulaire : Monsieur Majid OUSTOU, exploitant taxis à Troyes,  
\* suppléant : Monsieur Mourad JRATLOU, exploitant taxis à Lavau,
- d) Fédération des Transports de Voyageurs de l'Aube (06 quai Dampierre 10000 TROYES),  
\* titulaire : Monsieur Gérard COLLARD, exploitant taxis à Romilly-sur-Seine,  
\* suppléant : Monsieur Dominique BREMENT, exploitant taxis,
- e) Fédérations de Voiture de Transport avec Chauffeur (V.T.C.) :  
\* titulaire : Monsieur Claude ERLACHER, membre de la Chambre Syndicale Nationale des Entreprises de Remise et de Tourisme (C.S.N.E.R.T.) (V.I.P. Car solutions 56 rue de la Loire 67800 HOENHEIM),  
\* suppléant : Monsieur Nir SELLAM, représentant de la Fédération Française des Exploitants de Voiture de Transport avec Chauffeur (F.F.E.V.T.C. 63 rue André Bollier 69307 LYON cedex 07).

③ **Représentants des collectivités territoriales :**

- a) Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole :  
\* titulaire : Monsieur Valéry DENIS, Conseiller communautaire délégué,  
\* suppléant : Monsieur Bertrand CHEVALIER, Vice-Président de Troyes Champagne Métropole,
- b) Commune de Romilly-sur-Seine :  
Monsieur Jacques BEAUJEAN, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué à la sécurité et à la police municipale de Romilly-sur-Seine, ou son représentant,
- c) Commune de Bar-sur-Aube  
Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE, Adjoint au commerce et à la communication ou son représentant,
- d) Commune d'Arcis-sur-Aube  
Monsieur Francis MOREAU, Maire Adjoint, ou son représentant,
- e) Commune de Lassicourt :  
Madame Martine ROGER, Maire, ou son représentant.

... / ...

④ **Représentants d'associations :**

- a) Association de Défense des Consommateurs de l'Aube (A.D.C.A.) (02 A Bd du 1<sup>er</sup> R.A.M. 10000 TROYES)  
\* titulaire : Monsieur Claude MARTIN, membre,  
\* suppléante : Madame Pierrette ROUSSELOT, membre,
- b) Union Départementale des Associations Familiales de l'Aube (U.D.A.F.) (34 rue Louis Ulbach 10000 TROYES)  
\* titulaire : Madame Véronique PATOURET, membre,  
\* suppléante : Madame Anne-Marie MAILLARD, membre,
- c) Action et Recherche pour l'Insertion des Handicapés de l'Aube (A.R.I.H.A.) (Maison des associations Avenue Pasteur 10000 TROYES)  
\* titulaire : Monsieur Antoine PAGNIER, membre,  
\* suppléante : Madame Elisabeth POLY, membre,
- d) Association de la prévention routière  
\* titulaire : Monsieur Alain REGNIER, Délégué départemental (125 av. Robert Schuman 10000 TROYES)  
\* suppléant : Monsieur Michel BARDIN, Délégué départemental (Rue Pasteur 10100 Romilly-sur-Seine)

Lorsque leur activité à un impact significatif sur les activités du T3P, peuvent être invités en tant que personnes qualifiées :

- Madame la Déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé, ou son représentant,
- Madame la Directrice départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube, ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de l'Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale des Allocations Familiales, ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ou son représentant.

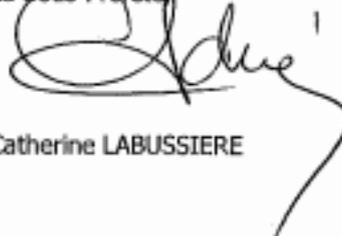
Ces représentants n'ont pas voix délibérative.

**ARTICLE 2** – Les autres articles de l'arrêté préfectoral n° SPNGT-2017293-0001 du 20 octobre 2017 déjà cité sont sans changement.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aube.

**ARTICLE 4** – La Sous-Préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à chacun des représentants, à titre de notification.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Sous-Préfète



Catherine LABUSSIÈRE